



# COMMUNE DE SAINT-GEORGE

## BULLETIN D'INFORMATIONS



*Photo : Céline Etoupe*

**Juillet 2019**

Édité par la Municipalité  
Site internet : [www.saint-george.ch](http://www.saint-george.ch)

## BILLET DU SYNDIC

Chères habitantes, Chers habitants,

Voilà, nous entamons déjà le mois de juillet soit le 7<sup>ème</sup> mois de l'année et nous n'avons rien vu passer !

Pourtant, cette première partie de l'année fut riche en évènements : au mois de mars, M. Zeljko Bosnjak nous a rejoint au sein de la Municipalité. Nous avons pu voir que malgré le nombre d'années déjà passées au sein du collège municipal, Zeljko a dû retrouver ses marques et reprendre le rythme qu'impose cette tâche. De plus, il n'a pas repris ses anciens dicastères (Police des Constructions, LATC, Routes, Feu, PCI et Transports Publics) tenus actuellement par M. Laurent Pasche. Nous tenons tous à remercier Zeljko pour sa prise de fonction et pour son implication dans les dossiers.

Déjà deux séances du Conseil communal pour cette année. Le 10 avril, la Municipalité présente deux préavis : le premier sur la mise en conformité du captage des Vernes nous permettant un meilleur approvisionnement en eau et améliorer sa gestion. Le Conseil communal nous a fait confiance en acceptant à une très large majorité l'autorisation d'effectuer ces travaux et le crédit de Fr. 250'000.00 pour son financement : ces travaux commenceront à fin août de cette année et devront être finis en octobre, nous reviendrons vers vous lors d'un prochain bulletin pour de plus amples informations.

Le deuxième préavis voté, là aussi, par le Conseil concerne la Côte Malherbe, plus précisément son secteur Nord et le chemin du Four à Chaux. Là, ce sont la refonte des services eaux et égouts, la reprise des eaux pluviales et en finalité le revêtement routier qui sont concernés. Le Conseil a autorisé la Municipalité à engager les travaux, d'emprunter la somme de Fr. 370'000.00. Ces travaux commenceront uniquement quand nous aurons signé une convention avec tous les riverains et utilisateurs privés de ce secteur. Les démarches sont entamées et nous espérons bien arriver à une large adhésion de leur part.

Le 26 juin dernier, le Conseil à accepté à l'unanimité les comptes 2018 de la commune terminant avec un léger bénéfice et a donné l'autorisation à la Municipalité de se défaire des actions de la SAPVJ. En effet, cette société n'a plus d'activité.

Merci à tous les conseillères et conseillers pour leurs questions et la sérénité des débats, bel exemple de démocratie.

## BUREAU COMMUNAL

### Fermeture du bureau communal - Fermeture d'été

Le bureau communal sera fermé  
du lundi 29 juillet  
au lundi 12 août 2019.  
Réouverture mardi 13 août 2019

### Horaires du guichet de l'administration communale

Mardi de 15h00 à 19h00  
Jeudi de 08h30 à 12h00  
de 14h00 à 16h30

### Greffé municipal

Grand'Rue 4—Case postale 10  
1188 Saint-George  
Tél : 022 368 12 69  
greffe@saint-george.ch  
habitants@saint-george.ch

### Bourse communale

Grand'Rue 4—Case postale 10  
1188 Saint-George  
Tél : 022 368 13 51  
bourse@saint-george.ch

\* \* \* \* \*

## DÉCHETTERIE

### Heures d'ouverture

Jeudi de 15h00 à 18h00  
Samedi de 09h00 à 11h00

**LA DECHETTERIE SERA FERMEE  
LE JEUDI 1ER AOÛT 2019**

De plus, chaque municipal doit traiter un nombre important de sollicitations et assister aux séances ordinaires de la Municipalité, chaque mardi soir à 19h30, aux séances des Associations intercommunales et aller, bien souvent, sur le terrain pour des rendez-vous avec des citoyens et citoyennes afin de bien comprendre les enjeux à la suite d'une question, assister également aux rencontres avec des entrepreneurs pour des demandes de devis et d'organisation de chantier sur le territoire communal. N'oublions pas que la Municipalité est composée exclusivement de miliciens ce qui donne encore plus de poids dans leur investissement de tous les jours. Un grand merci Céline, Laurent, Frédéric et Zeljko.

Bel été à tous et au plaisir de vous voir toutes et tous à la Fête Nationale, fêtée comme de coutume chez nous le soir du 31 juillet où nous recevrons un orateur de choix. Venez nombreux l'écouter, profitez-en pour venir en famille, manger une grillade préparée par la Société de tir les Buissonnets et assister à la partie officielle puis au magnifique Feu d'artifice tiré depuis les Meilles.

*Alain Domenig, Syndic*

## BIENVENUE A ZELJKO BOSJNAK



La Municipalité souhaite la bienvenue à Monsieur Zeljko Bosnjak qui a été élu Municipal tacitement en début de cette année.

Il est en charge des dicastères suivants : Bâtiments communaux, Chauffage à distance, Service des eaux et égouts, Eclairage public et Entretien des fontaines communales.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.



## **AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (enfant mineur voyageant sans ses parents)**

Elle peut être nécessaire pour se rendre dans le pays qui accueille l'enfant. Il faut se renseigner auprès du consulat de pays de destination.



Depuis le 1er janvier 2011, seul un notaire est compétent pour légaliser ce document.

Le bureau du Contrôle des habitants peut vous fournir un modèle. Une fois le document rédigé, vous devez vous rendre, en personne, chez un notaire de votre choix, muni de l'autorisation non-signée. Votre signature sera authentifiée lors de votre passage à son bureau.



## **DOCUMENTS D'IDENTITE**

**Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !**

Pour toute commande de carte d'identité, vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants. Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal. Dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Pour toute commande de passport ou de passport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 12 91** ou via le site internet : **[www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch)**

## RECHERCHONS PATROUILLEURS

Nous recherchons activement des patrouilleurs scolaires (des étudiants, des parents, des personnes retraitées) pour le passage piétons situé près de la place de la Poste ainsi que pour celui situé près de l'école.

Les patrouilleurs scolaires travaillent entre 7h45 et 8h15, entre 11h40 et 12h05, entre 12h45 et 13h15 puis entre 14h50 et 15h20.

Avant leur entrée en fonction, les patrouilleurs scolaires sont formés par les instructeurs de la circulation des corps de police cantonaux.

Les patrouilleurs scolaires sont équipés de vêtements spéciaux. L'équipement est prêté par la commune.

Le BPA a conclu les assurances suivantes pour les patrouilleurs scolaires :

- **assurance-accidents** collective en complément à la caisse-maladie privée, en **division hospitalière privée**, ainsi que des prestations en capital en cas d'invalidité ou de décès
- **assurance responsabilité civile** en cas de dommages causés à des personnes ou à des choses, y compris une assurance protection juridique pour les cas de procédure pénale.

L'inscription à l'assurance se fait par le biais des instructeurs de la circulation. La couverture d'assurance prend effet avec l'inscription. Elle est valable pendant 18 mois.

Les patrouilleurs sont rémunérés à raison de fr. 25.00 par heure.

Il est tout à fait possible de vous engager seulement pour une seule tranche ou pour plusieurs.

Madame Céline Etoupe, Municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 078 665 28 33.

Nous vous remercions de votre engagement.



## PEDIBUS

Le Pedibus, un système d'accompagnement pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte, est une invention qui change la vie !

Emmenant les enfants de la maison à l'école, sans bruit ni pollution, et avec la seule énergie de notre corps, le Pedibus présente un avantage sur plusieurs plans : sécurité, santé, convivialité et environnement.

Le Bureau de Prévention des Accidents (BPA) a conclu une assurance accident et responsabilité civile pour les personnes accompagnant un Pedibus. Gratuite, cette assurance est illimitée quant au nombre de conducteurs inscrits par ligne de Pedibus. Elle n'est pas sujette à des conditions particulières comme le port du gilet fluorescent ou autres. Enfin, elle est contractée pour une durée de 18 mois (renouvelable).

Pour inscrire votre/vos enfant/s : site internet [www.saint-george.ch](http://www.saint-george.ch), rubrique Enfance, Pedibus.

### **NOUS RECHERCHONS EGALEMENT DES PERSONNES POUR CONDUIRE LE PEDIBUS.**

Ce travail est rémunéré fr. 25.00 par trajet.

Madame Céline Etoupe, Municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 078 665 28 33.

---

## JARDIN D'ENFANTS LA PETITE LICORNE

Une matinée au jardin d'enfants de la Petite Licorne ?

Les lundis, mercredis et vendredis matin de 8h15 à 11h30 dans les locaux du Petit Dragon, vos enfants d'âge préscolaire (dès 2 ans et demi) sont accueillis pour vivre de chaleureux moments.

Le prix est de fr. 30.00 la matinée. Un prix dégressif est appliqué si vous inscrivez votre/vos enfant/s plusieurs matinées.

Vous trouverez toutes les informations utiles (règlement interne et bulletin d'inscription) sur le site : [www.saint-george.ch](http://www.saint-george.ch), rubrique Enfance, Jardin d'enfants.



## DECHETS - QUELQUES RAPPELS

### Déchets encombrants



**Chaque 1er lundi du mois**, les employés communaux prennent en charge vos déchets encombrants directement aux abords de votre propriété.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir les déposer le lundi matin même.

### **Encombrants - définition :**

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, ...

### **Que deviennent les déchets encombrants ?**

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères.

Ils sont acheminés vers le site des Cheneviers, à Genève.

### Déchetterie

Merci de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture de la déchetterie et de ne pas déposer des objets et sacs poubelles devant le portail de la déchetterie :

**Jeudi de 15h00 à 18h00**

**Samedi de 09h00 à 11h00**

**La déchetterie est fermée les jours fériés**

**NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST INTERDIT DE RENTRER DANS LA  
DECHETTERIE LORSQUE LE PORTAIL EST FERME A CLE**

---

**Lundi du Jeûne (16 septembre) : le ramassage des sacs taxés blancs s'effectuera  
le mardi 17 septembre 2019.**

## VIVRE EN TOUTE QUIETUDE A SAINT-GEORGE

Voici quelques rappels afin que vous puissiez vivre en toute quiétude dans notre beau village :

### Incinération en plein air

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'incinérer des déchets en plein air. Il est cependant admis l'incinération de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives et avec que peu de fumée.

### Engins bruyants

Belle saison rimant avec activités extérieures, et en particulier entretien des jardins, la Municipalité tient à rappeler à ses concitoyens et concitoyennes quelques règles de conduite, basées sur le règlement de police : **en zone d'habitations, l'utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres appareils bruyants est autorisée du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.**

Cette utilisation est strictement interdite le dimanche et les jours fériés.

### Animaux domestiques

Afin de favoriser les bons rapports entre tous les propriétaires de chiens, quelques règles de bienséance sont à rappeler :

- Les chiens doivent être tenus en laisse dans le village.
- Les déjections doivent être systématiquement ramassées (des sacs et poubelles sont à disposition à différents endroits du village).
- Les directives du service cantonal de la faune et de la flore concernant les promenades en forêts doivent être suivies.

**Tous les chiens doivent être annoncés à la commune.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

## **Message des Pasteurs et du Conseil Paroissial de la Paroisse de l'EERV " Gimel-Longirod "**

La Commune de St-George étant située sur le territoire de notre Paroisse, nous voulons présenter aux habitants de la Commune quelques activités qui pourraient les intéresser.

Nous souhaiterions piquer votre curiosité et vous rendre sensibles à quelques nouveautés et changements à venir. Il nous est apparu important de proposer de nouveaux lieux de rencontre et d'échange. C'est pourquoi, dès la rentrée scolaire prochaine, nous proposerons des "cultes à quatre pattes" pour les tout-petits. Ces cultes auront lieu 4 fois dans l'année, le samedi à 17h à l'église de Gimel. Ils sont spécialement taillés pour les enfants jusqu'à 6 ans. Amis, parents, frères, sœurs et grands-parents sont bien évidemment conviés. Nous proposerons également des rencontres mensuelles – tous les 3ème vendredis du mois en période scolaire – de 17h à 18h15, pour les 7-10 ans. Cette année, nous aborderons la question de la liberté au travers de quelques grandes figures chrétiennes qui ont marqué l'histoire. À cela s'ajoute les rencontres KT déjà existantes pour les autres tranches d'âge.

Enfin, à partir du 1er septembre, chacune et chacun est invité(e) à découvrir ces nouveaux cultes « et si... » qui auront lieu tous les premiers dimanches du mois à Gimel à 10h00. Ces cultes se voudront décalés – autrement – articulés différemment, autour de textes bibliques bien sûr, mais ils seront également pensés à partir, par exemple, d'un film, d'une œuvre d'art, de l'intervention de tiers spécialisés dans tel ou tel domaine de la vie humaine. Ces cultes se voudront aussi participatifs. Vous êtes donc cordialement invités à prendre part activement, si l'un des thèmes vous intéresse, à la création de l'un d'entre-eux avec une petite équipe.

Les cultes à St-George ont lieu le troisième dimanche du mois, ils auront lieu à 09h30 à Gimel et à 10h45 à St-George. Ce dimanche-là sera aussi l'occasion de célébrer en mettant (3 à 4 fois par an) la musique à l'honneur ; ce seront des cultes « Paroles et musiques ».

Vous aurez l'occasion d'y revenir en consultant la future table des cultes et le journal RÉFORMÉS (disponibles dans les églises et sur demande) qui entrera en vigueur à partir du mois de septembre prochain. N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des Pasteurs et Conseillers (pour St-George, Pascal Dubos), si vous souhaitez obtenir des renseignements plus précis.

Pour nos Frères et Sœurs Chrétiens : - de Église Évangélique, adressez-vous à Mr le Pasteur Maxime Jaquillard, tél: 079 287 09 59; - paroisse catholique, communauté de Gimel, auprès de Mme Isabelle Ballenegger, tél: 021 828 33 82.

Avec nos fraternelles salutations.

Pasteur Emmanuel Maillard, tél: 021 331 56 04

Pasteur Florian Bille, tél: 021 331 58 87

## L'ÉGLISE DE SAINT-GEORGE

Attestée dès 1153, elle a été à diverses reprises reconstruite, aménagée et agrandie. Tout au long de son histoire, elle garde un intéressant chœur médiéval de style romano-gothique (environ 12e siècle). La nef, transformée en 1762, a été agrandie en 1877 d'un massif à l'ouest supportant le clocher. Les millésimes 1762-1877 sont gravés sur la porte d'entrée.

L'intérieur de l'édifice a été restauré en 1958 et c'est en cette même année que le vitrail a été posé. Le baptistère, au pied de la chaire, date de ce temps. Le vitrail, œuvre de Casimir Reymond a été coulé dans l'atelier des verriers Chiara à Lausanne. Il représente le Pain et la Coupe de la Cène, il a été entièrement payé par le travail des Dames de la couture.

Le plafond de la nef a été réalisé par Lucien Reymond, à l'époque, ébéniste à Gimel, qui par la suite est devenu maître professionnel à Lausanne. Actuellement, il habite toujours dans sa maison à Gimel.

Le campanologue Quasimodo, parlant des cloches de St-George dit ceci:

Nous sommes ici en présence d'une rareté à plus d'un titre. Premièrement, il s'agit d'une des très rares sonneries suisses de ce gabarit encore actionnée à la corde. De plus, les cloches Keller ne sont pas légion en Suisse Romande.

Soulignons enfin l'équipement entièrement d'origine: beffroi, joug, paliers à crémaillère, battants.

\* Cloche 1, note mib 3 -1/16, poids 1400 kg,

\* Cloche 2, note sol 3 +0/16, poids 700 kg,

\* Cloche 3, note sib 3 +3/16, poids 400 kg,

toutes trois coulées par Jacob Keller en 1876. " fin de citation "

Ayant compris la valeur de ce patrimoine historique, un groupe de 14 sonneurs se relayant, font carillonner la cloche moyenne les cinq premiers jours de la semaine à 11.30 heures, selon la coutume qui avait pour but d'appeler les gens, qui travaillaient aux champs, pour le repas de midi. Ces mêmes sonneurs, par groupe de quatre font raisonner les trois cloches pour les mariages, les cultes et les services funèbres.

Pour faire honneur aux générations qui nous ont précédées, qui ont construit et entretenu ce magnifique patrimoine, il reste à espérer que la Municipalité et la Commission du Conseil communal qui a été désignée pour la rénovation et l'entretien de l'église, trouveront les moyens pour réaliser les travaux nécessaires à la conservation de ce joyau.

Sources: Fritz Germain, Internet, Paul Monney.

*Valentin Piaget*

## QUENTIN MEYER - GARDE FORESTIER

Monsieur Quentin Meyer est actuellement engagé comme garde forestier, depuis le premier janvier 2018, au groupement Forestier de la Saubrette à St-George.

Il succède à Monsieur Alain Monney, en poste depuis de longues années, en héritant du triage 144, composé des territoires communaux de Longirod, Mont-sur-Rolle, Perroy et St-George.

Jeune collaborateur de 29 ans, domicilié à Mollens , ayant réalisé ses formations et emplois comme forestier-bûcheron dans notre région.

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'il se plaira dans ses nouvelles fonctions.



### Quentin Meyer

Garde forestier      Triage 144  
Tél : 022/368.16.41    Nat : 079/515.30.05  
[quentin.meyer@vd.ch](mailto:quentin.meyer@vd.ch)

### Groupement forestier de la Saubrette

Chemin des Vernes 7  
1188 Saint-George

## CLASSEUR NATURANDO - NOUVELLE EDITION



La **Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois** a l'honneur de vous présenter la troisième édition du guide de balades en forêt **NatuRando**.

Cette 3<sup>ème</sup> édition signe définitivement le succès de cette publication. Une première publication, sortie de presse en 2003 sous la forme d'une pochette contenant 17 dépliants proposant chacun une balade en milieu forestier fut rapidement épuisée. Sous la direction de son président d'alors, la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois, association éditrice, lui donnait un prolongement doté d'un nouveau concept, d'une ligne graphique attrayante et présenté sous la forme d'un classeur.

Le classeur **NatuRando** contient le descriptif de 39 sentiers dans un périmètre délimité par la frontière genevoise, la Venoge, Romainmôtier, Vallorbe et la Vallée de Joux. Il comprend également la brochure Arbres et Arbustes des forêts vaudoises.

***Ce classeur est en vente au bureau communal pour un montant de fr. 25.00.***

***Si vous possédez déjà un classeur NatuRando, vous pouvez acheter les fiches pour un montant de fr. 8.00 toujours au bureau communal.***



## LE PAIN DU *moment*

Depuis quelques semaines, le four à bois de la commune a repris du service ! Brigitte, Carmelo, Daniel, Patrick et Véronique se font un plaisir de vous proposer un assortiment de pains entièrement réalisés avec des farines anciennes, avec des variantes en fonction de l'inspiration du moment et de l'approvisionnement.

Pain à l'épeautre ou au petit épeautre, aux blés anciens ou à l'amidonner, au seigle enrichi de noix ou encore aux graines, venez faire votre choix un vendredi sur deux dès 16h30. Les pains sont soit au levain soit à la levure, afin de répondre au mieux aux goûts de chacun.

Prochaine fournée : vendredi 13 septembre 2019.

Après la pause estivale, nous avons également quelques projets : faire venir un expert du pain au levain pour un cours, proposer à ceux qui le souhaitent de cuire leur propre pain au four à bois, organiser un apéro-pizza... les idées ne manquent pas.

**Dans le but de contribuer à la réduction des déchets**, nous vous invitons à venir chercher votre pain avec votre propre contenant (sac à pain, sachet, panier...). Merci d'avance, et à bientôt !

*Brigitte Longerich*



## **QUINZE ANS D'AMÉLIORATION DU DISTRICT PAR LA RÉGION DE NYON**

La Région de Nyon est sous nos yeux, dans nos trajets, sur notre table, dans l'air que l'on respire, sur la piste de ski et même en coulisses du concert. Créée en 2004 autour de l'aménagement du territoire, l'association de communes du district a progressivement été chargée d'autres matières afin d'équiper nos 100'000 habitants, de Mies à Perroy. Car si cette population reste dispersée dans les villes, villages et hameaux comme aux siècles passés, elle a désormais le poids d'une grande ville et ses besoins ont évolué. Une famille ne reste plus du matin au soir exclusivement dans sa commune : elle en sort pour se rendre au travail ou aux cours, faire des achats ou profiter du temps libre. Les élus ont constaté que nombre de services et équipements de proximité perdent leur intérêt ou sont inviables s'ils sont pensés pour les seuls habitants de la commune. Ils ont mis en place la Région de Nyon afin de mener ensemble des réalisations qui profitent à tous.

### **Un territoire équilibré**

Dans les projets où elle intervient, la Région veille à l'équilibre ville-campagne et Jura-lac : zones urbanisées et zones rurales se complètent car tout le monde a besoin de nature et de services. Dès 2004 les communes ont mobilisé la Région pour créer un plan directeur et aménager le territoire en cohérence avec l'agglomération du Grand Genève. Ainsi ont vu le jour des mesures de préservation de la faune et de la flore.

### **Transports publics plus attractifs**

Après la fermeture de 6 gares CFF dans le district, la Région a réorganisé les transports publics. De 2011 à 2017, elle a œuvré à optimiser les connexions de bus. Elle a obtenu CHF 27 millions de fonds tiers s'ajoutant aux CHF 13 millions investis par les communes. Effort récompensé : si la population n'a évolué que de 7% sur ces 5 années, la fréquentation des transports publics a bondi de 34%.

Afin de désengorger les routes, la Région aide à rendre les 4 gares attractives et pratiques, en réunissant Communes, Canton et CFF pour les réaménager. La première amélioration visible est le passage inférieur pour piétons et cycles à Gland, une gare repensée pour une mobilité multimodale. D'autres projets similaires sont en cours.

Pour inciter à adopter le bus, le train, le vélo et le bateau, la Région propose le carnet d'avantages loisirs, qui offre des rabais aux usagers des transports publics et du vélo, avec un franc succès.

## Déplacements à vélo

Un réseau cyclable régional est coordonné par la Région pour relier une localité à l'autre avec des pistes et voies pour vélos. Les communes le réalisent progressivement. La Région a créé en 2009 un réseau de vélos en libre-service, dont le parc évoluera entre cet été et 2021 pour atteindre 320 vélos répartis sur 50 stations, en collaboration avec l'exploitant PubliBike.

## Améliorations de l'autoroute

Les travaux de 2017 à la jonction autoroutière de Coppet ont amélioré le passage des bus, ainsi que la sécurité des cyclistes et piétons. La Région a mobilisé le Canton et la Confédération pour réduire ces dysfonctionnements et lever des fonds. En outre, la Région a obtenu d'anticiper de 10 ans la réalisation à venir de la 3<sup>e</sup> voie de l'A1.

## Encourager l'économie régionale

Les communes promeuvent depuis 2010 les vins, la viande, le fromage et la filière bois du district via la Région, qui parallèlement valorise les entreprises innovantes en récompensant depuis 2014 des sociétés et idées prometteuses.

## Pour le tourisme et les loisirs

La Région de Nyon améliore depuis 15 ans l'offre touristique du district, en soutenant le développement d'équipements et de sites d'intérêt. Des aménagements sont en cours au col de la Givrine pour les sports d'hiver, de même que la création d'un grand domaine skiable transfrontalier autour de la Dôle.

La Région soutient les institutions culturelles du district, qui en 10 ans sont passées de 35'000 à 75'000 visiteurs annuels. Elle offre un coup de pouce aux activités sportives et promeut l'importante variété d'équipements.

### Comment ça marche ?

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, « parlement » où siègent les représentants des communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le Comité de direction, qui dirige l'association. C'est ensuite l'équipe du Secrétariat régional qui la gère au quotidien.

### Représentants communaux au Conseil intercommunal

[regiondenyon.ch/nom-de-votre-commune](http://regiondenyon.ch/nom-de-votre-commune)

### Plus d'info

[www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

[twitter.com/RegiondeNyon](https://twitter.com/RegiondeNyon)

[facebook.com/regiondenyon](https://facebook.com/regiondenyon)

## BIBLIOTHEQUE: UN AUTOMNE DE FOLIE

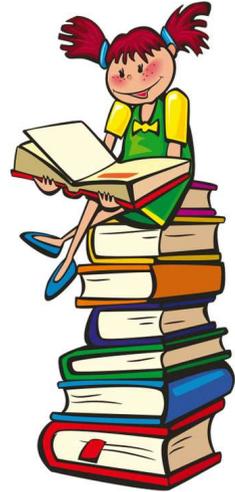
L'automne sera chaud pour la bibliothèque. Outre l'aménagement de la nouvelle salle mise à disposition, quatre dates sont à retenir absolument :

- Le dimanche 6 octobre de 10:00 à 17:00 sera organisée la journée multiculturelle avec un très fort engagement des habitants de la région.
- Le vendredi 8 novembre à 19:00, le théâtre Rikiko s'installera à la Grande salle pour la nuit du conte.
- Le vendredi 15 novembre à 20:00, un excellent moment de détente avec une pièce de théâtre "J'aime beaucoup ce que vous faites" jouée par la troupe amateur du Quart d'heure Gessien.
- Le dimanche 24 novembre à 17:00 aura lieu notre concert de l'avant-Avent à l'église de St-George.

Dès la rentrée, les billets pour les 8 et 15 novembre seront disponibles à la prévente à la bibliothèque.

Bénévoles bienvenus/bienvenues pour ces manifestations.

Au plaisir de vous voir nombreux.



## 31<sup>ème</sup> édition du Triathlon de Nyon - Le 10 et 11 août 2019

Le 31<sup>ème</sup> Triathlon de Nyon, qui aura lieu le 10 et 11 août 2019, est le **plus grand évènement sportif de la région** ainsi que le plus grand triathlon de Suisse avec près de 2'300 participants chaque année.

Différentes courses sont proposées pour tous, avec des parcours adaptés à tous les niveaux. Le samedi sera consacré aux **courses des enfants** (dès l'âge de 5 ans) qui seront suivies de la catégorie phare, le Team Famille qui consiste à participer en famille aux trois disciplines ensemble. La journée se terminera avec la grande nouveauté de l'année : **l'aquathlon**. Cette discipline, qui allie natation (dans le lac) et course à pieds, propose un format de 250 m de natation, suivi d'une boucle de 2.5 km de course à pieds, le tout à répéter pour un deuxième tour avant de franchir l'arrivée (total : 500 m de natation et 5 km à pieds).

La collaboration avec **Special Olympics Switzerland** se poursuivra cette année, pour permettre à des familles avec un enfant en situation de handicap mental de prendre part à la course Team Famille. Nous développons également cette année l'accueil réservé pour les athlètes souffrant d'un handicap physique, concept pour lequel **Silke Pan**, incroyable athlète paraplégique, nous fait l'honneur d'être la marraine.

Les **courses des adultes le dimanche** mettront à l'honneur les catégories populaires ainsi que l'élite. L'édition 2019 se voit attribuer plusieurs courses du Championnat Suisse et promet d'être riche en spectacle. La **catégorie Découverte** (distances réduites) sera reconduite cette année, permettant à toute personne débutante souhaitant s'initier au triathlon de le faire, sans classement, juste pour le plaisir !

Chaque année, le Triathlon de Nyon est l'occasion de rassembler athlètes et spectateurs autour de ce sport, dans une ambiance conviviale, **mettant en avant Nyon et sa région auprès d'athlètes venus de toute la Suisse**. C'est aussi l'opportunité d'impliquer les citoyens du District de Nyon qui souhaitent profiter du spectacle, ou qui sont intéressés à contribuer au succès de cet évènement en étant **bénévoles**. De nombreux postes sont disponibles en fonction des envies et des disponibilités. L'inscription se fait sur la plateforme en ligne de Swiss Volunteers, et pour toute information à ce sujet, nous sommes joignables par mail : [benevoles@trinyon.ch](mailto:benevoles@trinyon.ch).

Cet évènement de taille ne vient pas sans quelques contraintes. En effet, certaines communes sont concernées par des **déviations routières** dont les détails sont précisés dans les tous-ménages qui seront distribués quelques semaines avant la manifestation. Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Vous trouverez **plus d'informations** sur les déviations ainsi que sur le programme sur le site du Triathlon de Nyon ([www.trinyon.ch](http://www.trinyon.ch)). Vous pouvez aussi nous contacter par mail : [info@trinyon.ch](mailto:info@trinyon.ch) ou sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et Youtube).

Au plaisir de vous retrouver à Nyon en août !



## Agenda des manifestations :

JUILLET	03-21	100 ans FVJC	A Savigny	Jeunesse
	07	Visite guidée du Moulin et du Four à Chaux	14.00 – 17.00 h	Patrimoine
	27	Pré de Bière—Journée portes ouvertes	Dès 11.00 h	Fam. Germain
	31	Fête Patriotique	Dès 18.30 h	Commune
AOÛT	03	Visite guidée du Moulin et du Four à Chaux	14.00 – 17.00 h	Patrimoine
SEPTEMBRE	01	Visite guidée du Moulin et du Four à Chaux	14.00 – 17.00 h	Patrimoine
	07	Brunch		DSG
	22	Trophée de Marchissy	A Marchissy	SC Marchissy
	29	Marche saucissons		JSC
OCTOBRE	05	Visite guidée du Moulin et du Four à Chaux	14.00 – 17.00 h	Patrimoine
	06	Fête multiculturelle		Bibliothèque
	06	Marche saucissons (date de réserve)		JSC
NOVEMBRE	02	Tir de nuit	18.00 - 23.00 h	Tir
	03	Visite guidée du Moulin et du Four à Chaux	14.00 – 17.00 h	Patrimoine
	08	Nuit du conte		Bibliothèque
	15	Théâtre—J’aime beaucoup ce que vous faites	20.00 h	Bibliothèque
	16	Bricolage de Noël pour les enfants		Bibliothèque
	24	Concert Avant-Avent		Bibliothèque
DECEMBRE	07	Vente des sapins de Noël - Téléthon		
	20	Père-Noël		JSC + DSG
	29	Loto		USSG

# Manifestation patriotique du 1er août

**mercredi 31 juillet 2019**

à la salle polyvalente du Centre des Vernes de Saint-George

## Programme de la manifestation :

- 18 h. 30** Réception de la population et de ses hôtes, avec apéritif offert par la Municipalité.
- 19 h. 15** Repas organisé par le Société de Tir "Les Buissonnets Longirod -Saint -George".
- 21 h. 30** Départ en cortège, pour se rendre sur la place de feu au Pré des Vernes, sous la direction de la Société de Jeunesse de Saint-George.
- 21 h. 45** Partie officielle au Pré des Vernes (Discours de Monsieur Olivier Français, lecture du Pacte fédéral, chants)
- 22 h. 15** Lancement du feu d'artifice **depuis les Meilles**
- 22 h. 30** Animation à la salle polyvalente, organisée par la Société de Tir "Les Buissonnets Longirod-Saint-George".

**Pendant la cérémonie, les fusées sont interdites !**



**La Municipalité rappelle que les fusées doivent être lancées verticalement et uniquement sur la place de fête. Les pétards et autres engins détonants sont interdits. La plus grande prudence doit être observée par chacun, afin d'éviter des accidents et incendies.**